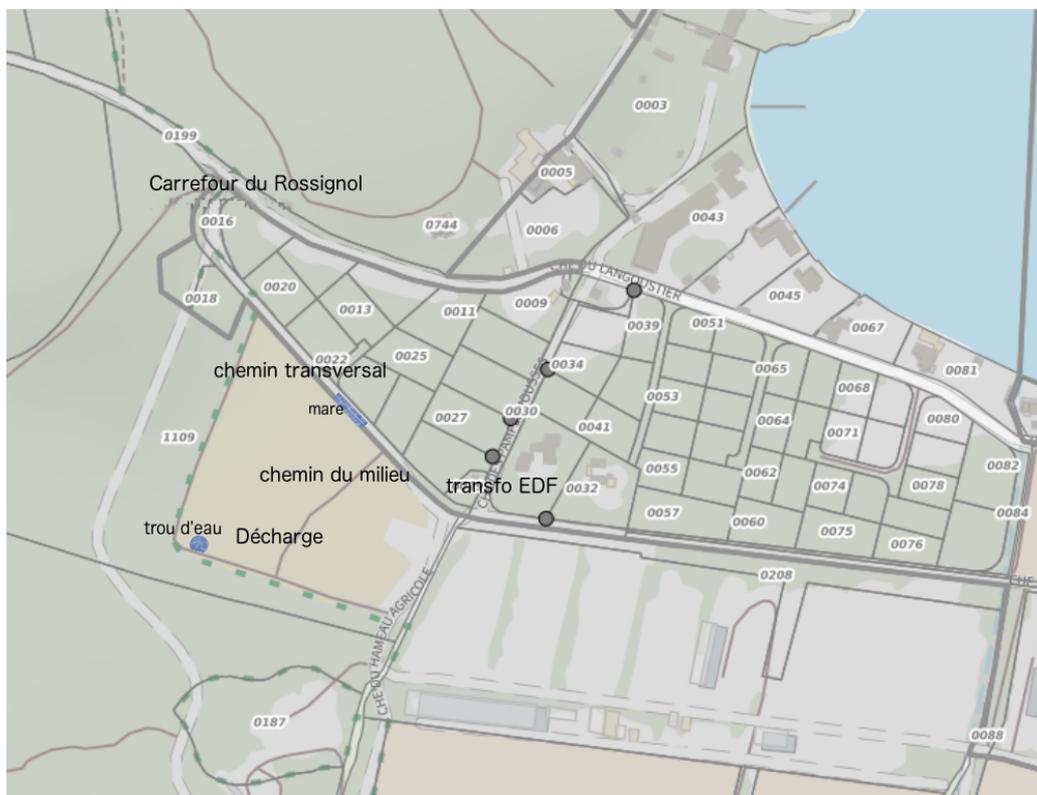


La décharge des Pamplemousses à Porquerolles



« Les Pamplemousses » désigne deux grandes parcelles situées le long du chemin du Langoustier.

La plus proche du village est constituée de terrains privés.

Sur celle qui est la plus à l'ouest, sous le bassin versant du mont de Tiélo (la Vigie), on trouve d'autres **terrains privés** et une **décharge** gérée par le Parc national. On l'appelle parfois « Mont de Tiélo ».

Les terrains privés

À l'origine, ces parcelles étaient cultivées.

En 1966, Monita Richet vend la parcelle la plus proche du village et environ la moitié de celle dite « Mont de Tiélo » à un promoteur.

Côté « Mont de Tiélo », un chemin est créé pour border la partie vendue (chemin transversal actuel). Ce chemin permettait de rejoindre le chemin du Langoustier au lieu-dit « carrefour du Rossignol » (col entre la plaine du village et la plaine du Brégançonnet).

Le promoteur construit une maison témoin et une maison de gardien attenante.

Après l'achat de l'île par l'État en 1971, les constructions deviennent impossibles.

Les terrains sont redivisés en petites parcelles-jardins, lesquelles sont vendues à divers acquéreurs.

Des zones humides

La parcelle de la décharge est située sur une zone très humide (plusieurs bassins versants). Dès qu'il pleut, il y a des résurgences.

Au milieu du chemin transversal, dans la partie la plus basse, se formait après chaque pluie **une mare temporaire** plus ou moins importante, zone humide naturelle qui servait de retenue collinaire. Elle limitait l'inondation des terrains en contrebas. Quand la mare était pleine, elle débordait jusqu'au point bas près de la résidence de la Mer.

On la contournait par le sud (chose qui n'est plus possible maintenant).

La partie qui est aujourd'hui la décharge du Parc était une belle friche, un genre de prairie sèche.

En haut de la parcelle existe **un trou d'eau permanent**, assez profond, creusé dans le sol.

L'aire de brûlage

À partir des années 1986-87, le Parc national décide d'implanter pour ses besoins propres **une double aire de brûlage** en bordure est de la parcelle.

Cette aire de brûlage connaît rapidement un grand succès. Elle est utilisée par tout le monde et de grandes quantités de végétaux et d'autres matériaux sont régulièrement incinérés.

L'aire de brûlage est gérée par une entreprise sous la direction du Parc.

Destruction du port du Langoustier

Vers 2000, le port du Langoustier est détruit.

D'énormes blocs de roche ont été entreposés le long du chemin actuellement au milieu de la décharge.

Destructions pour la ZAC Pré des Palmiers 2

En 2001 a commencé la construction du lotissement de la ZAC du Pré des Palmiers 2 (Confidence).

Les **caves viticoles**, la **villa Richet** et d'autres petits bâtiments sont détruits. Les gravats de destruction ont été entreposés sur une des deux aires de brûlage.

Le promoteur s'était engagé à gérer ces gravats (concassage) et à les réutiliser (si l'on en croit les panneaux explicatifs de l'époque).

Une grande machine de concassage est alors installée (d'autres suivront).

Tout cet amoncellement devait être provisoire.

D'énormes quantités de terre de déblais

Lors de la construction des grosses villas de la rue des Anciens-Chais (qui ont des sous-sols), il a fallu excaver de la terre végétale.

Pour creuser le bassin de rétention prévu sous le bassin d'ornement au bout du jardin Emmanuel-Lopez, il a aussi fallu retirer beaucoup de terre.

Toute cette terre a été déposée dans la partie basse de la parcelle (là où se trouve la mare temporaire), en empiétant un peu sur le chemin transversal, et un petit passage a été laissé libre entre cette montagne de terre et les terrains privés.

Le contournement de la mare en période d'inondation est devenu impossible.

D'énormes quantités de terre et de gravats divers en lien avec le chantier Confidence ont été répandues sur la quasi-totalité de la parcelle.

Le Parc a continué à utiliser l'aire de brûlage pendant les travaux Confidence, pour brûler non seulement des végétaux, mais aussi divers déchets de chantier (plastique, isolants, etc.).

Fermeture du brûlage

En 2012-2013, sous la pression du propriétaire d'une des villas des Pamplemousses (qui a également fait réaliser une étude hydrographique des lieux), le Parc a mis fin à son activité de brûlage et a fermé le chemin transversal aux deux extrémités (côté carrefour du Rossignol et côté transfo EDF près des villas).

Il s'agissait de faire cesser les dépôts sauvages de végétaux et de gravats, qui avaient pris des proportions inquiétantes. La zone a été interdite au public et aux curieux.

Mais les propriétaires des terrains avaient quand même besoin d'un accès véhicule pour aller chez eux. Le Parc a donc accepté de rouvrir l'extrémité du chemin côté carrefour du Rossignol.

Les apports continuent

Depuis, les apports n'ont jamais cessé (ils arrivent par la route du Hameau agricole) : gravats issus par exemple de la réfection du port (avec en particulier du bitume), des travaux de terrassement, de la rénovation des maisons et des appartements, de locaux administratifs, etc.

Bizarrement, les gravats issus de l'actuelle rénovation du Hameau du Parc semblent ne pas être déposés dans cette décharge.

Nouvelle extension sur la partie la moins dégradée

Depuis 2022, sur la partie de la décharge la plus à l'ouest, qui n'était pas encore trop dégradée, le Parc a mis en place une aire de stockage pour les fûts issus du débroussaillage de l'arrière-plage de la plage d'Argent, et pour ses déchets végétaux divers.

La proximité de la forêt (avec des abords non débroussaillés) fait de cette nouvelle décharge un lieu inquiétant du point de vue de la sécurité incendie.

Tentative de réouverture du chemin, mars 2023

Pour répondre à une demande du Domaine de l'île (Chanel), sans prévenir qui que ce soit, le Parc a rouvert le chemin transversal et a débroussaillé cette voie.

Devant l'indignation de tous ceux qui empruntent le paisible chemin des Pamplemousses et le chemin transversal, le Parc a remis une chaîne pour barrer de nouveau l'accès au niveau du transfo EDF.

Les projets du Parc

Le Parc envisagerait de fermer la **déchetterie de la Courtade**, actuellement gérée par Veolia, et de l'installer sur cette parcelle de la décharge des Pamplemousses.

Le Parc envisage aussi de créer une **aire de réception et de compostage des déchets verts**, des **déchets organiques des restaurateurs** et des **déchets issus de la vinification** (marcs de raisin).

Pourraient s'y ajouter les **boues de la station d'épuration**.

Le Parc n'a pour l'instant pas fait part de sa volonté de remettre en état la décharge des gravats et autres déblais de terrassement.

Que souhaiter pour les Pamplemousses ?

Un nombre important de personnes consultées (propriétaires de parcelles des Pamplemousses, promeneurs, résidents permanents ou secondaires) ont évoqué des évolutions souhaitables pour la décharge des Pamplemousses.

Voici quelques pistes :

– **opposition absolue au déménagement de la déchetterie de la Courtade** vers les Pamplemousses ;

– amélioration de la gestion de la décharge : décongestionnement de la partie gravats, tri des matériaux demandant un recyclage spécifique (bitume, amiante) ;

– préservation des deux zones humides du site (trou et mare), et en particulier évacuation de la montagne de terre et de déblais proche de la mare ;

– élimination des énormes machines qui ne fonctionnent plus ;

– établissement de la décharge sur une surface réduite, clôturée, sans étendre davantage la décharge dans le peu d'espace encore relativement préservé ;

– contrôle de la décharge par des organismes indépendants ;

– interdiction de la circulation des engins de chantier et des engins agricoles sur le chemin transversal, et donc fermeture de l'accès au chemin transversal par le « chemin du milieu » (celui qui va des concasseurs à la montagne de déblais), ainsi que de l'accès par la nouvelle « décharge des fûts » ;

– maintien de la fermeture au niveau du transfo EDF ;

– respect des propriétaires de terrains et de maisons ;

– respect de la vie sauvage.

Collectif de défense des Pamplemousses, 20 mars 2023